



La solution complète pour la santé auditive des professionnels exposés au bruit



Sensibilisation aux risques du bruit : Découvrez les packs individuels

Des supports de sensibilisation ludiques !
Informez vos collaborateurs pour qu'ils portent leurs protections 100 % du temps d'exposition au bruit

Pour que les messages communiqués à vos équipes aient un impact sur leur volonté de préserver leur santé auditive, il est primordial de **multiplier les supports de sensibilisation, collectifs ou individuels**.

Pour 7 vous essentiels

- La **motivation** de vos collaborateurs au port des protections 100 % du temps passé dans le bruit.
- L'**expertise des Techniciens de Prévention** pour vous soutenir dans la transmission des messages importants.
- Des **supports ludiques** : les messages passent mieux grâce à l'humour !
- Des **supports accessibles**, simples à comprendre.
- La **réalisation d'une campagne de prévention** échelonnée dans le temps.
- Le **respect de la législation** relative à l'information et la formation des salariés exposés au bruit.
- La **variété des supports de communication** pour éveiller les consciences individuelles face aux risques du bruit.

Objectifs

Les packs sont conditionnés pour compléter l'information transmise lors des prises d'empreintes. Ces supports de sensibilisation individuels font prendre conscience à vos collaborateurs des risques du bruit et suscitent des comportements responsables.

Mise en place

Ces packs sont à remettre à vos collaborateurs avec leurs protections auditives puis tout au long de l'année au cours de journées de prévention.

La prise en charge de vos formations

Des formations de sécurité peuvent être imputées, sous certaines conditions, dans votre budget formation. Art. L. 4141-4 du Code du travail et circulaire du 14 novembre 2006.

Les dépenses relatives à la location de matériel ou à l'acquisition de matière d'œuvre, documentation pédagogique ou technique sont imputables sur l'obligation de participation d'une entreprise si elles peuvent se rattacher à une action de formation particulière ou à des groupes d'actions de formation ou au fonctionnement d'un centre de formation (Art. R. 6331-20 du code du travail).
Renseignez-vous auprès de votre organisme collecteur.

La législation



Selon le code du travail (Article R4436 1), « l'employeur doit veiller à ce que les travailleurs exposés à un niveau sonore égal ou supérieure à 80 dB(A) reçoivent une information et une formation en rapport avec les risques émanant de l'exposition au bruit ».



Les packs individuels



Le Pack 1

1. La bande dessinée « À qui veut bien l'entendre »

Le bruit se vit au quotidien ! C'est ce que l'on découvre aux côtés de la famille Louie dans le premier tome de cette série de 4 BD. L'aîné des 3 enfants, Gauthier, vous explique le fonctionnement de l'audition et les enjeux du bruit à la maison et au travail. Une approche divertissante sur la nécessité de se protéger. 16 pages

2. La carte de prévention « Ayez le réflexe de protéger votre audition »

« Vous allez au travail en pyjama ? Non ! » Voici le type de message que délivre cette carte de prévention.

Son but ? Faire prendre conscience aux salariés que porter des protections auditives en milieu bruyant, c'est aussi évident que de mettre une tenue adaptée pour aller travailler. Format à plat 18,5 cm x 35,2 cm

3. La réglette « Les risques sonores »

Un outil ludique et simple à utiliser permettant de constater l'omniprésence du bruit dans votre vie.

Avec cette réglette, chacun peut connaître le volume de bruit minimal et maximal pour un aspirateur, une tondeuse... et ainsi comprendre les situations à risques au quotidien. Format ouvert 9 cm x 32 cm / Format fermé 9 cm x 11 cm



Le Pack 2

1. La bande dessinée « Voir plus loin que le bout de son ouïe »

Découvrez la suite des aventures de la famille Louie. Dans ce 2^{ème} opus, suivez Louis, bassiste dans le groupe des jumeaux Léo et Chloé. Il va découvrir les effets d'une exposition trop forte à la musique : acouphènes, stress auditif, baisse de l'audition, hyperacousie... 16 pages

2. Les cartes postales « SANS/AVEC protections auditives »

Stress, nervosité, problèmes cardiaques... Tels sont les risques que vos collaborateurs prennent en s'exposant au bruit sans protections auditives... Sans compter les maladies auditives ! Ces cartes postales mettent en évidence les bénéfices des protections auditives sur la santé et le bien-être... (2 versions : femme et homme) - Format : 148 x 105 mm

3. Le Cotral Pad : support antidérapant « J'aime mes oreilles »

Le Cotral Pad est un support ludique à coller et décoller partout, à l'infini ! Posez vos outils, stylos ou téléphone et pensez au bien-être de vos oreilles grâce au slogan « J'aime mes oreilles ». Format du Cotral Pad : Ø 80 mm - Format packaging : 110 x 110 mm



Le Pack 3

1. La bande dessinée « Il y a du bruit dans l'air »

Retrouvez toute la famille Louis, adeptes des protections auditives. Dans ce dernier opus, les parents Stéphane et Sabrina tentent de convaincre leurs collègues que porter des protections au travail, dans les transports ou pendant un concert, permet de garder la forme et surtout la santé ! 12 pages

2. Le jeu de cartes « Audi'Quiz »

Devenez incollable sur la sécurité et la santé auditive ! Jouez entre amis ou en famille avec 32 questions illustrées pour tout savoir sur l'appareil auditif, les dangers du bruit, la législation et les protections auditives contre le bruit. Format 5,5 cm x 9 cm

3. Les fiches mémo

Découvrez 6 conséquences sur la santé des expositions au bruit : fatigue auditive, hyperacousie, traumatisme sonore aigu, surdité professionnelle, acouphènes ou encore hypoacousie... et comment vous protéger. Format à plat 7cm x 18cm

